

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 252

28 janvier 2014

SOMMAIRE

AVC	12068	ProLogis Germany XIV S.à.r.l.	12053
Carry S.A. SPF	12095	ProLogis Poland LIV S.à r.l.	12055
EQT BW S.A.	12076	ProLogis Poland XI S.à.r.l.	12059
GT Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	12050	ProLogis Poland X S.à r.l.	12057
Kupari Holding S.à r.l.	12075	QS HIExpress GP	12070
LBNM	12075	Secretary's	12061
Leighton Finance Group S.A.	12076	SELP (Alpha Poland) S.à r.l.	12062
Marienberg S.A.	12067	SICAV II (Lux)	12062
Mars Group S.à r.l.	12068	Silitex Sàrl	12060
Matijal Conseil	12067	Silver Rain S.A.	12055
Matijal Conseil	12067	Softinvest S.A.	12061
MBERP (Luxembourg) 2 S.à r.l.	12068	Solfado S.A.	12061
MBERP (Luxembourg) 6 S.à r.l.	12066	Southern European Emergency Services S.à r.l.	12061
MDS Immobilière S.à r.l.	12066	Struttman, S.C.I	12052
Mecynad	12067	Tahoma Participations	12064
Merlin Lux Finco 1 S.à r.l.	12085	T.C. Luxembourg S.à r.l.	12054
Merrill Lynch Luxembourg Investments S.à r.l.	12067	Tek Investment Holding S.A.	12063
Nandrin Galet	12069	The PAULIG GROUP SEPCAV	12063
Noxa-Trans s.à.r.l.	12068	THREELAND Hôtels S.A.	12063
O.B.B. Realinvest (France) S.A.	12068	THYADES Fund	12064
Octopus Holding S.A.	12066	Tracom S.à.r.l.	12064
P.Feller & M.Schumacher S.à r.l.	12065	Transmut Capital S.à r.l.	12064
Pfizer Continental Holdings Sàrl	12062	Transports Huberty S.A.	12055
Pneus Mreches s.à r.l.	12069	Ubris S.A.	12065
ProLogis France XLV S.à r.l.	12050		

GT Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 169.649.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013181522/10.

(130221609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

ProLogis France XLV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.895.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December.

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis Superholding III B.V., a company incorporated under Dutch law, having its registered office in Gustav Mahlerplein 17, 1082MS Amsterdam - The Netherlands, registered in the Netherlands Chamber of Commerce Commercial Register, under the number 56652585, duly represented by its sole managing director Prologis Directorship II B.V., a company incorporated under Dutch law, having its registered office in Gustav Mahlerplein 17, 1082MS Amsterdam - The Netherlands, registered in the Netherlands Chamber of Commerce Commercial Register, under the number 34222217, itself represented by Mr. Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as managing director of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature,

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis France XLV S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated under the name of "ProLogis Germany XXI, S.à r.l." pursuant to a notarial deed dated on 13th of January 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 231 of 4th of March 2003, whereof the name has been changed into "ProLogis France XLV S.à r.l." pursuant to a notarial deed dated on 18th of March 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 417 of 16th of April 2003, (the "Company").

- that the share capital of the Company is fixed at thirty thousand Euros (EUR 30,000.-) represented by thirty (30) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each, fully paid up;

- that ProLogis Superholding III B.V., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

12051

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ProLogis Superholding III B.V., une société constituée sous la loi néerlandaise, ayant son siège social à Gustav Mahlerplein 17, 1082MS Amsterdam - Les Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 56652585, représentée par son gérant unique Prologis Directorship II B.V., une société constituée sous la loi néerlandaise, ayant son siège social à Gustav Mahlerplein 17, 1082MS Amsterdam - Les Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 34222217, elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis France XLV S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée sous la dénomination de «ProLogis Germany XXI S.à r.l.» suivant acte notarié du 13 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 231 du 4 mars 2003, et dont la dénomination a été changée en «Prologis France XLV S.à r.l.» suivant acte notarié du 18 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 417 du 16 avril 2003, (la «Société»),

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente mille Euros (EUR 30.000,-) représenté par trente (30) parts sociales, d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis Superholding III B.V., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille Euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56723. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178133/98.

(130217581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Struttman, S.C.I, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg E 2.900.

L'an deux mille treize, le quatre décembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

1) Madame Anita STEFFEN, retraitée, née à Strassen le 19 avril 1939 (matricule 19390419247) demeurant à L-8441 Steinfort, 4, cité Manzendall, détenant une part sociale dans la société ci-après indiquée,

ci-après dénommée "le cédant",

et

Monsieur Tom STEFFEN, employé privé, né à Luxembourg le 10 mars 1986 (matricule 19860310131), demeurant à L-8410 Steinfort, 10, route d'Arlon,

ci-après dénommé "le cessionnaire",

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la société "STRUTTMAN S.C.I., une société civile immobilière est constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 2900.

La société a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 27 janvier 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 326 de 1992 (la Société).

Il a été convenu ce qui suit:

Le cédant cède et transporte avec toutes garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte, la pleine propriété de une (1) part sociale de la société "STRUTTMAN S.C.I." préqualifiée, à titre gratuit.

Le cédant certifie que la part sociale cédée est entièrement libérée et qu'aucune disposition statutaire ou autre ne fait obstacle à la présente cession, laquelle ayant été dûment approuvée et acceptée par l'autre associé, respectivement gérant de la société Monsieur Frank STEFFEN, maître-boucher-charcutier, né à Steinfort le 4 avril 1962, (matricule 1962040433300) demeurant à L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon.

Le cessionnaire jouira et disposera de la part sociale faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Suite à la cession de parts sociales susmentionnée, la répartition actuelle des parts sociales de la société est la suivante:

1) Monsieur Frank STEFFEN, demeurant à L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon,	99 parts sociales
2) Monsieur Tom STEFFEN, demeurant à L-8410 Steinfort, 10, route d'Arlon,	1 part sociale
TOTAL: cent parts sociales,	100 parts sociales

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: STEFFEN A., STEFFEN T., MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05/12/2013. Relation: EAC/2013/15934. Reçu cent cinquante-trois euros 153,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10/12/2013.

Référence de publication: 2013178279/46.

(130216885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

ProLogis Germany XIV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.935.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December,
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Prologis Developments Holding S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 69082, duly represented by its sole manager Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76630 itself represented by Mr Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Germany XIV S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on 15th September 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 173 of 6 March 2001 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since then;

- that the share capital of the Company is fixed twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that Prologis Developments Holding S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one Thousand EURO (1,000.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Prologis Developments Holding S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69082, représentée par son gérant unique Prologis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630 elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan

Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature

Laquelle comparante, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Germany XIV S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 15 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 173 du 6 mars 2001 (la («Société»)). Les statuts n'ont pas modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que Prologis Developments Holding S.à r.l. précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille EUROS (1.000,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56728. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178135/96.

(130217576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

T.C. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.854.

EXTRAIT

Il convient de noter que l'adresse de l'associé dénommé Tim Spijkerman est désormais la suivante:

Kerksteeg 28, 4201 CL Gorinchem, Pays-Bas

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181957/13.

(130221693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Silver Rain S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 164.233.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 20/12/2011 entre:

Société domiciliée:

SILVER RAIN SA.

Société Anonyme

5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

RCS Luxembourg: B 164.233

Et

Domiciliataire:

Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg

Société Anonyme

5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

RCS Luxembourg 145.508

a pris fin avec effet au 15 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg

Référence de publication: 2013181930/21.

(130221453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Transports Huberty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 325, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 18.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013181994/9.

(130221756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

ProLogis Poland LIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.367.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Prologis Developments Holding S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 69082, duly represented by its sole manager Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76630 itself represented by Mr Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland LIV S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on 29th April 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1069 of 20 October 2005 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since then;

- that the share capital of the Company is fixed fifteen thousand Euros (EUR 15,000.) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that Prologis Developments Holding S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one Thousand EURO (1,000.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Prologis Developments Holding S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69082, représentée par son gérant unique Prologis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630 elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature

Laquelle comparante, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland LIV S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 29 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1069 du 20 octobre 2005 (la («Société»)). Les statuts n'ont pas modifiés jusqu'à ce jour;
 - que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;
 - que Prologis Developments Holding S.à r.l. précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;
 - que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
 - que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;
- La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille EUROS (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56735. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178138/96.

(130217794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

ProLogis Poland X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.336.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December,
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Prologis European Finance VI S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 85981, duly represented by its sole manager Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76630 itself represented by Mr Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland X S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on 30th May 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 753 of 13th October 2000, (the "Company").

- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that Prologis European Finance VI S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one Thousand EURO (1,000.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Prologis European Finance VI S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 85981, représentée par son gérant unique Prologis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76630, elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature

Laquelle comparante, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland X S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié, en date du 30 Mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 753 du 13 octobre 2000, (la («Société»)).

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que Prologis European Finance VI S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56708. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178139/95.

(130216980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

ProLogis Poland XI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.786.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December,
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Prologis European Finance VI S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 85981, duly represented by its sole manager Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76630 itself represented by Mr Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland XI S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated under the name of "ProLogis NETHERLANDS XXIX S.à r.l." pursuant to a notarial deed dated on 3rd November 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 376 of 22nd May 2001, and whereof the name has been changed into "ProLogis Poland XI S.à r.l." pursuant to a notarial deed dated 20th April 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1012 of 15th November 2001, (the "Company").
- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;
- that Prologis European Finance VI S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one Thousand EURO (1,000.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Prologis European Finance VI S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 85981, représentée par son gérant unique Prologis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76630, elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature

Laquelle comparante, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland XI S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée sous la dénomination de «ProLogis NETHERLANDS XXIX S.à r.l.» suivant acte notarié, en date du 3 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 376 du 22 mai 2001, et dont la dénomination a été changée suivant acte notarié en date du 20 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1012 du 15 novembre 2001, (la («Société»)).

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que Prologis European Finance VI S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56709. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178140/99.

(130216979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Silitex Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 1, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 57.037.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013181929/10.

(130221475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Secretary's, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 135.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181914/10.

(130221240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Southern European Emergency Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 155.097,20.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.888.

Avis complémentaire concernant le dépôt n° L110098074 en date du 24 juin 2011

Le présent avis complète l'avis publié en date du 24 juin 2011 et référencé sous le numéro de dépôt L110098074.

- Investindustrial IV L.P., associé, est enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Londres sous le numéro LP 12543.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Virginie Boussard

Gérant

Référence de publication: 2013181943/16.

(130221583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Softinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.454.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 décembre 2013

La démission de Monsieur Pierre MESTDAGH est actée avec effet immédiat.

Monsieur Diaudécy BONHOMME, employé privé, né le 11 décembre 1984 à Saint Michel de l'Attalaye, Haiti, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est coopté en tant que nouvel Administrateur. Il terminera le mandat de Monsieur Pierre MESTDAGH, Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Certifié sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

D. PIERRE / J.-R. BARTOLINI

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013181935/18.

(130221316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Solfado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.136.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181940/11.

(130221868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

SELP (Alpha Poland) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.786.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 19 décembre 2013 que SEGRO Luxembourg S.à r.l., associé de la Société, a transféré toutes ses douze mille cinq cents (12.500) parts sociales détenues dans la Société à SELP Administration S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177308.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181920/16.

(130221629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

SICAV II (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 107.426.

—
L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 9 décembre 2013 a décidé de nommer M. Dominique Délèze en tant que nouveau membre du conseil d'administration de SICAV II (Lux) et a ratifié la cooptation de M. Josef H.M. Hehenkamp.

Suite à la démission de M. Luca Diener, le conseil d'administration de la société se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devra se tenir en 2014:

- Dominique Délèze, Membre du Conseil d'Administration

Kalanderplatz 1, CH-8045 Zurich

- Josef H.M. Hehenkamp, Membre du Conseil d'Administration

Kalanderplatz 1, CH-8045 Zurich

- Rudolf Koemen, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Fernand Schaus, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2013181928/24.

(130221934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Pfizer Continental Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.007.

—
EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 18 décembre 2013 que la société Pfizer Group Luxembourg S.à r.l., transfère toutes les 5,779, 997 parts sociales qu'elle détient dans la Société à la société Pfizer Germany B.V. & Co KG, une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre Commercial de Charlottenburg sous le numéro HRA 48949 B, ayant son siège social au 10, Linkstraße, 10785 Berlin, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181825/14.

(130222081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

The PAULIG GROUP SEPCAV, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain - Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.058.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Sepcav en date du 20 décembre 2013.

L'assemblée générale des actionnaires de la Sepcav:

- approuve les comptes de liquidation de la Sepcav pour (i) la période financière comprise entre le 1^{er} janvier 2012 et la date à laquelle la Sepcav a été mise en liquidation et (ii) la période de liquidation;
- approuve le rapport du conseil d'administration pour la période financière comprise entre le 1^{er} janvier 2012 et la date à laquelle la Sepcav a été mise en liquidation;
- approuve le rapport du Liquidateur sur l'utilisation et la liquidation des actifs de la Sepcav;
- approuve le rapport de l'auditeur de la Sepcav pour (i) la période financière comprise entre le 1^{er} janvier 2012 et la date à laquelle la Sepcav a été mise en liquidation et (ii) la période de liquidation;
- donne décharge (quitus) aux membres du conseil d'administration pour l'exercice de leur fonction jusqu'à la date à laquelle la Sepcav a été mise en liquidation;
- donne décharge (quitus) au (i) Liquidateur pour l'exécution de son mandat et à (ii) l'auditeur de la Sepcav pour sa fonction;
- prononce la clôture de la liquidation;
- décide d'annuler toutes les actions émises par la Sepcav et constate que la Sepcav a définitivement cessé d'exister en date du 20 décembre 2013;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 23, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;
- décide que les actifs ne pouvant être distribués aux créanciers seront conservés à la Caisse de Consignations de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2013.

The Paulig Group Sepcav (en liquidation volontaire)

Signature

Référence de publication: 2013181966/32.

(130221863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Tek Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 72.661.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013181978/11.

(130221510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

THREELAND Hôtels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4737 Pétange, 1, rue Pierre Hamer.

R.C.S. Luxembourg B 36.321.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013181981/11.

(130221172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

THYADES Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.840.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 13 décembre 2013

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle pour une période d'un an expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en décembre 2014, les mandats d'administrateurs de Monsieur David THEBAUD (Président), Monsieur Emeric LANDRIN, et Monsieur Xavier BESSERIE.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en décembre 2014, Deloitte Audit Sàrl., en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013181982/15.

(130221577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Tahoma Participations, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 159.760.

—
Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 20 Décembre 2013 à 9h00.

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

Après délibérations, l'Assemblée, à l'unanimité, décide

- Acceptation de la démission de Monsieur Alain Noullet pour son mandat d'administrateur.
- De nommer en remplacement Alexander BIANU, demeurant à F-75007 Paris, 182 Rue de l'Université, né le 02.12.1947 à Temesburg (Roumanie), dont le mandat en tant qu'administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2013181972/19.

(130221925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Tracom S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 71.023.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013181990/10.

(130221538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Transmut Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.913.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013181993/10.

(130221319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Ubris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 109.404.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 15 octobre 2013

L'Assemblée a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société du 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

L'Assemblée a pris acte de la démission des sociétés KOFFOUR S.A., VALON S.A. et LANNAGE S.A. de leur mandat d'administrateur de la Société et a décidé de nommer en qualité de nouveaux administrateurs les personnes suivantes, pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019:

- Madame Christelle LANGLOIS, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts;
- Monsieur Fabien LEGER, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts;
- Monsieur Guillaume WINCKEL, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

L'Assemblée a pris acte de la démission de la société AUDIT TRUST S.A. de son mandat de commissaire aux comptes de la Société et a décidé de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes, pour une durée de six, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019, la société FIDUCIAIRE BEUMANOIR S.A., avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 52618.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013182000/21.

(130221255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

P.Feller & M.Schumacher S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 58, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 153.277.

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PAUL FELLER IMMOBILIERE sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-7526 Mersch, 9, Allée John W. Leonard, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 153.277, représentée par son gérant unique Monsieur Paul FELLER, employé privé, demeurant à L-9177 Niederfeulen, 1A, rue de l'Acht.

I.- Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société «P.FELLER & M.SCHUMACHER S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-9176 Niederfeulen, 58, route de Bastogne, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.277, constituée suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 30 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1453 du 15 juillet 2010, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à quatorze mille euros (EUR 14.000,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent quarante euros (EUR 140,-) chacune, et appartenant à l'associée unique, prénommée.

III.- La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, étant la seule et unique associée de la Société, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes, qu'elle a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de Monsieur Paul FELLER, comme liquidateur et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'associée unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de nommer en qualité de liquidateur:

- Monsieur Paul FELLER, employé privé, né le 16 novembre 1967 à Ettelbruck, demeurant à L-9177 Niederfeulen, 1A, rue de l'Acht.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Feller, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 15 novembre 2013. Relation: DIE/2013/14066. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013171709/58.

(130209478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Octopus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 165.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013182781/9.

(130222286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

MDS Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8393 Olm, 53, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 174.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013182718/10.

(130222743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

MBERP (Luxembourg) 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013182716/10.

(130222262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Mecynad, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 62, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 158.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R&D Comptabilité SA

Signature

Référence de publication: 2013182719/11.

(130222787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Merrill Lynch Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.502.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Novembre 2013.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2013182699/13.

(130222390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Matijal Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 10, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 88.819.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013182708/10.

(130222460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Marienberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 91.795.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013182704/10.

(130223255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Matijal Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 10, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 88.819.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013182709/10.

(130222461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

MBERP (Luxembourg) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013182713/10.

(130222265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Noxa-Trans s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 62, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R&D Comptabilité SA

Signature

Référence de publication: 2013182774/11.

(130222785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

O.B.B. Realinvest (France) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 122.720.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice courant en 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013182776/11.

(130222558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

**Mars Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AVC).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 97.236.

L'an deux mille treize (2013), le sixième (6^{ème}) jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées les résolutions de l'associé unique d'AVC, une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 128, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et dont le numéro d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est le B 97236 (la Société).

La Société a été constituée le 25 novembre 2003 suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1358 en date du 20 décembre 2003.

A COMPARU:

Monsieur Dominique Gilles John Mars, né le 4 mai 1946 à Neuilly-sur-Seine, France, ayant son domicile personnel sis 45, avenue du Maréchal Fayolle, F-75116 Paris, France (l'Associé Unique),

dûment et valablement représenté par Maître Marie Arnaud, avocat, ayant son adresse professionnelle sis 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, tel que représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. l'ensemble des cent (100) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société s'élevant à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), sont présentes ou dûment et valablement représentées de sorte que l'Associé Unique peut valablement délibérer sur l'ensemble des points composant l'Ordre du Jour, tel que défini ci-dessous;

II. que l'Associé Unique a été convoqué afin de délibérer sur les points composant l'ordre du jour suivant (l'Ordre du Jour):

- (1) Changement de la dénomination sociale de la Société en «MARS GROUP S.à r.l.»;
- (2) Modification de l'article 4 des statuts de la Société à l'effet de refléter le changement de dénomination sociale mentionné ci-dessus;
- (3) Divers.

III. qu'après due considération, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «MARS GROUP S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

«La Société prend la dénomination de MARS GROUP S.à r.l.».

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais de quelque nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Arnaud, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16363. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013177575/56.

(130216917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Nandrin Galet, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8366 Hagen, 1, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 145.275.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013179048/9.

(130218293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Pneus Mreches s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 26, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.588.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013179120/11.

(130218217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

QS HIExpress GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.741.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

QUILVEST & PARTNERS, a société anonyme established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B156.529,

represented by Bernard Charpentier, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 4th December 2013, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée) to be called QS HIExpress GP which is hereby established as follows:

Art. 1. A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "QS HIExpress GP" (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is to render advisory, management, accounting and administrative services, as the case may be, in its capacity as general partner of "QS HIExpress SLP", a special limited partnership (société en commandite spéciale), and take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers. If and to the extent permitted by law, the manager or as the case may be the board of managers may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, military, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) divided into one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the

persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. Each member has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by any manager by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) calendar days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least 8 calendar days before the proposed effective date of the resolutions, except in case of urgency. In such case, the nature of the urgency shall be communicated to the members. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by Luxembourg law in relation to collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) members, an annual general meeting shall be held at the registered office of the Company on the first Monday of the month of June at 3.30 pm of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the following business day.

Art. 11. The accounting year begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year. The accounts of the Company shall be expressed in Euro.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
Quilvest & Partners	125	EUR 12,500
Total:	125	EUR 12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole member

The sole member of the Company has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
 - Michel Abouchalache, born in Beirut (Lebanon) on 31 October 1964, Group General Manager and Chief Executive Officer, Quilvest Private Equity, with professional address at 243 boulevard Saint Germain, Paris, France;
 - Jean-Benoît Lachaise, born on 16 April 1965 in Villers-Semeuse (France), Secretary General and Group Controller, Quilvest S.A, with professional address at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Johann Dumas, born on 21 November 1979 in Annecy (France), Chief Financial Officer, Quilvest Private Equity, with professional address at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Axelle Strain, born on 4 September 1972 in Toulon (France), Managing Director, Quilvest Private Equity, with professional address at 46 Albemarle Street, W1S 4JN London, United Kingdom;
 - Eric Triestini, born on 3 February 1973 in Longeville-les-Metz (France), manager, with professional address at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2014.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois de décembre.

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

QUILVEST & PARTNERS, une société anonyme ayant son siège social situé au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156529,

représentée par Monsieur Bernard Charpentier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 4 décembre 2013.

La partie comparante a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée sous le nom de «QS HIExpress GP» qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "QS HIExpress GP" (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet social de la Société est de fournir des services ayant trait au conseil, à la gestion, à la comptabilité ou à l'administration selon les cas en qualité d'associé commandité de "QS HIExpress SLP", une société en commandite spéciale, et de réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Dans la mesure où la loi le permet, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut(peuvent) décider de transférer en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg le siège social de la Société.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Dans le cas où le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros, (EUR 12.500) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple de l'assemblée générale des associés. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) a, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun des gérants ou par la seule signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Chaque membre a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi luxembourgeoise, par écrit (dans la mesure où cela est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une

assemblée par ces moyens étant équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par tout gérant par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins 8 jours calendaires avant la date effective des résolutions sauf en cas d'urgence. Dans un tel cas, la nature de l'urgence sera communiquée aux associés. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi luxembourgeoise concernant les décisions collectives (sous réserve que les exigences de majorité soient remplies, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle des associés sera tenue chaque année au siège social de la Société le premier lundi du mois de juin à 15:30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. Les comptes de la Société seront exprimés en euro.

Art. 12. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Si, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société, la Société sera une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
Quilvest & Partners	125	EUR 12.500
Total:	125	EUR 12.500

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Michel Abouchalache, né le 31 octobre 1964 à Beyrouth (Liban), Group General Manager and Chief Executive Officer, Quilvest Private Equity, avec adresse professionnelle au 243 boulevard Saint Germain, Paris, France;
- Jean-Benoît Lachaise, né le 16 avril 1965 à Villers-Semeuse (France), Secretary General and Group Controller, Quilvest S.A., avec adresse professionnelle au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Johann Dumas, né le 21 novembre 1979 à Annecy (France), Chief Financial Officer, Quilvest Private Equity, avec adresse professionnelle au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Axelle Strain, née le 4 septembre 1972 à Toulon (France), Managing Director, Quilvest Private Equity, avec adresse professionnelle au 46 Albemarle Street, W1S 4JN Londres, Royaume Uni;
- Eric Triestini, né le 3 février 1973 à Longeville-les-Metz (France), employé privé, avec adresse professionnelle au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: B. CHARPENTIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57327. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179141/296.

(130218165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Kupari Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 160.770.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2013

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 23 décembre 2013 que:

1. L'Assemblée générale extraordinaire des associés accepte la démission de son Gérant Monsieur Jaime Castanedo avec effet le 25/11/2013 et décide de ne pas ne pas procéder à son remplacement.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013182636/16.

(130222623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

LBNM, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 166.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013182661/12.

(130222384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Leighton Finance Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 147.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013182648/10.

(130223341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

EQT BW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 182.675.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth on November.
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

EQT Mid Market GP B.V., a private company with limited liability organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam and its office address at World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4th floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 55314295, acting in its capacity as general partner of EQT Mid Market Limited Partnership, a limited partnership, incorporated under the laws of England and Wales, having its office address at World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4th floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the Registrar of Companies for England & Wales under Companies' House number LP015303,

represented by Raphaëlle Marcel, lawyer, by virtue of power of attorney given on 4th November 2013.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a public limited liability company (société anonyme) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a public limited liability company (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Name. The name of the Company is "EQT BW S.A.".

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors (as defined hereafter).

3.4. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

3.5. The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors may establish branches or offices of representation in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.4.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.4.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.4.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

Art. 7. Shares.

7.1. Each Share is entitled to one vote. The Shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing a single Share or certificates representing two or more Shares.

7.2. The Shares may be in registered or bearer form at the option of the Shareholder.

7.3. The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, purchase its own Shares.

7.4. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 8. Management.

8.1. The Company may be managed by one director (the "Sole Director"), whether Shareholder or not, as long as it has a sole Shareholder. In case there are several Shareholders, the Company shall be managed by a board of directors comprising at least three (3) members, whether Shareholders or not (the "Board of Directors", each member individually,

a "Director"). The Directors are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of Shareholders, which may at any time remove them.

8.2. The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Meeting of the board of directors.

9.1. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.

9.2. The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two Directors so request. In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

9.3. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail, or letter another Director as his proxy.

9.4. Meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg. The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the Directors present either in person or by proxy at such meeting.

9.5. Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone and videoconference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

9.6. Written resolutions signed by all the members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

9.7. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by the chairman or any Director or by any person nominated during a meeting of the Board of Managers.

9.8. In case of a Sole Director, the resolutions of the Sole Director shall be documented in writing.

Art. 10. Powers.

10.1. The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors.

10.2. The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of its Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the person in charge of the daily management of the Company, as far as the daily management is concerned, unless special decisions have been taken concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors pursuant to article 11 of the Articles.

10.3. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Sole Director or by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

10.4. The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the Law.

Art. 11. Delegations.

11.1. The Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more persons, whether Directors or not.

11.2. He may also commit the management of a special branch of the Company to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether Shareholders or not.

Title IV. - Supervision

Art. 12. Supervision. Except where according to the Law the Company's annual accounts must be audited by an approved independent auditor, the Company's annual accounts shall be reviewed by one or several statutory auditors (unless otherwise decided by the general meeting of Shareholders) appointed by the general meeting of Shareholders, which will fix their number and its/their remuneration, as well as the term of its/their office, which must not exceed six (6) years.

Title V. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1. The sole Shareholder shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under Section IV § 5 of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes. In such case and where the term sole Shareholder is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the general meeting of Shareholders used in the Articles is to be construed as a reference to the sole Shareholder.

13.2. In case there is more than one Shareholder, resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders.

13.3. If all the Shareholders are present or represented and informed of the agenda of the meeting, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

13.5. Each Shareholder may participate in any general meeting of Shareholders by telephone or videoconference or by any similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to be identified, and to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Except as otherwise provided by the Law or the Articles, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at such meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.7. Subject to the terms and conditions provided by the Law, the Articles may be amended by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted with a majority of two thirds (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's corporate capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed by a majority of two thirds (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.8. The annual general meeting of Shareholders will be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the convening notice on the fourth Thursday of June at 11:00 A.M.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting of Shareholders will be held on the next following business day.

Title VI. - Financial year - Allocation of profits

Art. 14. Financial year. The financial year of the Company starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 15. Allocation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by general meeting of Shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31st of December 2014.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing party declare to subscribe the entire capital as follows:

EQT Mid Market GP B.V., prenamed, acting in its capacity as general partner of EQT Mid Market

Limited Partnership, prenamed, has subscribed to:

thirty one thousand Shares 31,000 Shares

TOTAL: thirty one thousand Shares, 31,000 Shares

The Shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by a contribution in cash of thirty one thousand Euro (EUR 31,000). The amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
- 2) The number of directors is set at four (4). The following have been appointed as director(s):

2.1 Mr. Stefan Holmer, born on 19 March 1961, in Stockholm, Sweden, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 Mr. Karl Heinz Horrer, born on 19 August 1966 in Munich, Germany, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.3 Mr. Jens Hoellermann, born on 26 July 1971, in Oberhausen, Germany, with professional address at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

2.4 Mr. Luc de Vet, born on 28 June 1961, in S-Hertogenbosch, the Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Their mandate will expire at the annual general meeting of Shareholders resolving on the accounts for the financial year ending 31 December 2018.

3) The number of statutory auditors is set at one (1). Has been appointed statutory auditor: KPMG Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.133 and with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Its mandate will expire at the general meeting of Shareholders resolving on the accounts for the financial year ending 31 December 2018.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing party and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

EQT Mid Market GP B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam et son adresse professionnelle au World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4th floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas et immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 55314295 agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) d'EQT Mid Market Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son adresse professionnelle au World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4th floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas et immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP015303,

représentée par Raphaëlle Marcel, juriste, en vertu d'une procuration donnée le 4 novembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société anonyme (la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Nom. La dénomination de la Société est «EQT BW S.A.».

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires (tel que défini ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après).

3.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

3.5. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut constituer des succursales ou des bureaux de représentation tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative et commerciale.

4.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.4.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toute Société Apparentée, ou de tout administrateur, gérant ou agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.4.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 6. Capital.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000 EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune (les «Actions»). Les détenteurs des Actions sont désignés collectivement comme les «Actionnaires».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Actionnaires. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Actions que la Société peut racheter à son Actionnaire, pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions à l'Actionnaire ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

Art. 7. Actions.

7.1. Chaque Action donne droit à une voix. Les Actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats représentant deux ou plusieurs Actions.

7.2. Les Actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'Actionnaire.

7.3. La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la Loi le permet, procéder au rachat de ses propres Actions.

7.4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 8. Administration.

8.1. La Société peut être administrée par un administrateur unique («l'Administrateur Unique»), Actionnaire ou non, aussi longtemps qu'il y a un Actionnaire unique. Au cas où il y a plusieurs Actionnaires, la Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, Actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration et chaque membre individuellement, un Administrateur»). Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années et en tout temps révocables par elle.

8.2. Le nombre d'Administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 9. Réunion du conseil d'administration.

9.1. Le Conseil d'Administration choisira un président parmi ses membres.

9.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux Administrateurs le demandent. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités et conditions de convocation.

9.3. Chaque Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télégramme, par fax, courriel ou lettre, un autre Administrateur comme son mandataire.

9.4. Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des votes des Administrateurs présents en personne ou par mandataire à telle réunion.

9.5. Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visio conférence) qui permet aux autres membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion du Conseil d'Administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de la réunion.

9.6. Résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

9.7. Le procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration est signé par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par le président ou tout Administrateur ou par toute personne désignée lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

9.8. En cas d'Administrateur Unique, les résolutions de l'Administrateur Unique seront documentées par écrit.

Art. 10. Pouvoirs.

10.1. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la

Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

10.2. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle de la personne en charge de la gestion journalière de la Société, dans la mesure où la gestion journalière est concernée, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par l'Administrateur Unique ou, suivant le cas, le Conseil d'Administration conformément à l'article 11 des Statuts.

10.3. Tous litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par l'Administrateur Unique ou par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'Administrateur délégué à cet effet.

10.4. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 11. Délégations.

11.1. L'Administrateur Unique ou, suivant le cas, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, Administrateurs ou non.

11.2. Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, Actionnaires ou non.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. Surveillance. Sauf lorsqu'en vertu de la Loi les comptes annuels statutaires doivent être audités par un réviseur d'entreprises agréé, les comptes annuels de la Société seront revus par un ou plusieurs commissaires (à moins qu'il n'en soit décidé différemment par l'assemblée générale des Actionnaires) nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui fixe leur nombre et sa/leur rémunération, ainsi que la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder six (6) années.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Pouvoirs - Tenue des assemblées générales.

13.1. L'Actionnaire unique exercera tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires par la Section IV § 5 de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux. Dans ce cas et lorsque le terme Actionnaire unique n'est pas expressément mentionné dans les Statuts, une référence à l'assemblée générale des Actionnaires utilisée dans les Statuts doit être lue comme une référence à l'Actionnaire unique.

13.2. S'il y a plus d'un Actionnaire, les décisions des Actionnaires seront prises en assemblée générale des Actionnaires.

13.3. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4. Les assemblées générales des Actionnaires se tiendront à Luxembourg. Tout Actionnaire peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire, à le représenter à une assemblée générale des Actionnaires et à voter en son nom et à sa place.

13.5. Tout Actionnaire peut participer à toute assemblée générale des Actionnaires par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participants à l'assemblée d'être identifiés et de s'entendre et de se parler. La participation à une assemblée par ce moyen est considérée comme équivalent à une participation en personne à telle assemblée.

13.6. Sauf disposition contraires de la Loi ou des Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des votes exprimés valablement à l'assemblée, quelle que soit la portion du capital social présent ou représenté à telle assemblée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.7. Sous réserve des termes et conditions prévus par la Loi, les Statuts peuvent être modifiés par décision de l'assemblée générale des Actionnaires prises à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à une assemblée où au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société est présent ou représenté lors d'une première convocation. Lors d'une seconde convocation, la décision sera prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté à l'assemblée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.8. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social ou à tel autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social précisé dans la convocation le quatrième jeudi de juin à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Exercice social - Répartition des bénéfices

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice cinq pour cent (5%) seront affectés à la

réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leurs émoluments.

Titre VIII. - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tous les points non réglés par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été adoptés, la partie comparante déclare souscrire l'intégralité du capital de la façon suivante:

EQT Mid Market GP B.V., prénommé, agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner)

d'EQT Mid Market Limited Partnership, a souscrit à:

trente-et-un mille Actions 31.000 Actions

TOTAL: trente-et-un mille Actions, 31.000 Actions

Les Actions ont été libérées à hauteur de cent pour cent (100%) en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000 EUR) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire unique de la Société représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

2) Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4). Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

2.1 M Stefan Holmér, né le 19 mars 1961, à Stockholm, Suède, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 M Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966, à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.3 M Jens Hoellermann, né le 26 juillet 1971, à Oberhausen, Allemagne, avec adresse professionnelle au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

2.4 M Luc de Vet, né le 28 juin 1961, à S-Hertogenbosch, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2018.

3) Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1). A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: KPMG Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.133 et avec son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2018.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Marcel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14579. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177737/482.

(130216921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Merlin Lux Finco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.047.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of November.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, the Luxembourg branch of Merlin UK Finco 1 Limited, a private company limited by shares, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 8753258, having its registered office at 3 Market Close, Poole, Dorset BH15 1NQ, such branch being under the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, having its address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

here represented by John WEERTS, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed between the subscriber and all those who may become members in the future, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development and the disposal of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or in any other jurisdiction.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "Merlin Lux Finco 1 S.a r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and in any other jurisdiction.

If political, economic or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred to another jurisdiction until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

B. Share capital, Shares and transfer of shares

Art. 6. Share capital. The share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000) represented by nineteen thousand nine hundred ninety-eight (19,998) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and two (2) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS"), all with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (together with the Ordinary Shares, the "Shares").

Each Share is entitled to one vote and MRPS holders are entitled to the same voting rights as the holders of Ordinary Shares.

The capital may be amended at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

Art. 7. Reserve account. The Company may set up a reserve account into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid on the Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Shares reserve account (the "Ordinary Shares Reserve Account"), and the Company shall book in such account which shall be reserved for the exclusive use of the holders of Ordinary Shares, in the currency in which they are effectively paid, the amount or value of any share premium paid on the Ordinary Shares, any additional capital surplus contributed by the Ordinary Shareholders to the Company, and any amount allocated to such Ordinary Shares Reserve Account in accordance with the Articles.

Any share premium paid on the MRPS (the "MRPS Reserve") shall be booked in a MRPS reserve account (the "MRPS Reserve Account"), and the Company shall book in such account which shall be reserved for the exclusive use of the holders of MRPS, in the currency in which they are effectively paid, the amount or value of any share premium paid on the MRPS, any additional capital surplus contributed by the MRPS holders to the Company, and of any amount allocated to such MRPS Reserve Account in accordance with the Articles.

Art. 8. Shareholders' rights. Each Share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company allocated in aggregate to such Ordinary Shares or MRPS in accordance with article 21 of these Articles in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's Shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of two shareholders, the Company's Shares are freely transferable between such two shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the Shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 11. Redemption of Shares. The Company may redeem its own Shares to the extent permitted by these Articles and in accordance with the Law. The MRPS are redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law and the provisions of these Articles.

The Company must repurchase all the MRPS at the latest on the third anniversary date of their issuance as reflected in a notarial deed of an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the issue of any MRPS (the "Date of Issuance") provided that such repurchase is permitted by the Law. The Company may also optionally, at any time after the first anniversary date of the Date of Issuance, proceed to a partial or entire repurchase of the MRPS, by respecting a ten days notice to the shareholders of the Company.

In the event of a plurality of shareholders holding MRPS at the time of the repurchase, any repurchase shall be done on a pro rata basis.

Each MRPS holder may also optionally, at any time request a partial or entire repurchase of the MRPS held in the Company (the "Requesting Shareholder(s)").

The Company shall notify to the Requesting Shareholder(s) its intention to accept or not, especially with regard to the financial situation of the Company, the partial or entire repurchase of the MRPS within ten business days as from the date of the request of the Requesting Shareholder(s) (the "Requesting Shareholders' Notice").

The MRPS may only be partially or entirely repurchased by the Company to the extent that (a) the Company is not insolvent or will not be insolvent after making such payment, i.e. that the Company can no longer pay its debts as they fall due and there is no possibility of obtaining further credit (cash flow test), (b) the repurchase will not have the effect of reducing the aggregate net assets below the subscribed capital plus the reserves which may not be distributed, and (c) the Company has sufficient available resources for such repurchase corresponding to the profits at the end of the last financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from reserves (including share premium) which are available for that purpose, less any losses carried forward and sums to be placed to reserve in accordance with the Law or these Articles (the "Conditions of Repurchase").

In the event of a plurality of shareholders holding MRPS at the time of the request of repurchase, the Company, when sending the Requesting Shareholders' Notice, shall notify the other shareholders holding MRPS (the "Offerees") of their right to request the Company to repurchase MRPS in the same proportion as initially requested by the Requesting Shareholders provided that the Conditions of Repurchase are fulfilled (the "Offer").

The Offerees shall notify to the Company whether they intend to accept or refuse the Offer within fifteen business days. For the avoidance of doubt, the percentage of MRPS which will be repurchased by the Company to each shareholder holding MRPS will not increase due to the refusal of the Offer by part or all of the Offerees.

In the event of a partial or entire repurchase of the MRPS, either on the shareholder(s) or the Company initiative, the Company shall notify its intention to proceed with the partial or entire repurchase of the MRPS to the shareholders of such MRPS mentioning (i) the date to which such a repurchase becomes effective, and (ii) the amount to be paid to the MRPS shareholders as a repurchase price.

The repurchase of the MRPS shall be done for an amount equal to the sum of (i) the nominal value of each MRPS and (ii) the amount of the MRPS Reserve Account (the "Redemption Price"). The partial or entire repurchase of the MRPS shall be realized in the frame of a capital decrease of the Company corresponding to the nominal amount of the repurchased MRPS, which shall be performed pursuant to the present Articles and the Law. The Company may pay the Redemption Price of the MRPS either in cash or in kind.

Upon the repurchase of the MRPS, the payment of the Redemption Price may be deferred, in whole or in part, if the Company does not have sufficient amounts in cash or in kind available for the payment of the Redemption Price for all the MRPS. In such case, the Company shall still redeem all the MRPS provided that all the conditions of the Law for the redemption of redeemable shares allow for such redemption (i.e. among others, sufficient available funds) and shall pay at the time of the redemption that part of the Redemption Price which the Company is capable of paying in cash or in kind as at the mandatory redemption date. Thereafter, the Company shall, in priority to any other amounts payable in respect of its share capital, pay to the former MRPS holders when it has sufficient amounts available to do so, the balance of any amounts owing in respect of the redemption.

C. Management

Art. 12. Board of managers. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 13. Representation of the Company. The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the individual signature of any member of the board of managers.

Art. 14. Delegation of power. The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 15. Meeting of the board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or email, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 16. Minutes of a meeting. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 17. Liability of the manager(s). The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Shareholders' meetings - Sole shareholder

Art. 18. Shareholders' meetings and decisions of the sole shareholder. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Accounting year and annual accounts

Art. 19. Accounting year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the sole manager or the board of managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Allocation of profits and Interim dividends. Each year on the thirty-first of December, the accounts of the Company are closed and the managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company. The balance of such net profits (if any) may be freely used by the shareholders.

The manager or the board of managers may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

F. Liquidation and dissolution

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, each holder of MRPS shall have a preferential right to payment and be entitled to the payment in cash or in kind of the Redemption Price, prior to the payment of any liquidation proceeds to the holders of Ordinary Shares (the "Preferred Liquidation Proceed").

After payment of all debts and liabilities of the Company and after the payment of the Preferred Liquidation Proceed, the surplus will be paid to the holders of Ordinary Shares on a pro rata basis. For the avoidance of doubt, the MRPS shall not be entitled to any liquidation surplus payment.

Art. 23. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

G. Applicable law

Art. 24. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The nineteen thousand nine hundred ninety-eight (19,998) Ordinary Shares and the two (2) MRPS issued have been subscribed by Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, aforementioned, for the price of twenty-thousand US dollars (USD 20,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind consisting of a receivable held by Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, aforementioned, against MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP US LLC (No. 4373690) a limited liability company organised under the laws of the state of Delaware of 40 East Division Street, Suite A, Dover, Kent, 19901, United States of America, having a nominal value of USD 104,954,819.95, which will be contributed to the Company allocated as follows:

- twenty thousand US dollars (USD 20,000) have been allocated to the share capital of the Company; and
- one hundred four million nine hundred thirty-four thousand eight hundred nineteen US dollars and ninety-five cents (USD 104,934,819.95) have been allocated to the MRPS Reserve Account.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution has been produced to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately six thousand five hundred Euro (EUR 6,500.-).

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) John Sutherland, born in Lower Hutt, New Zealand, on 2 December 1964, professionally residing at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and
 - (ii) Colin North Armstrong, born in Edinburgh, Scotland, on 22 June 1964, professionally residing at Market Close, Poole, Dorset, GB-BH151NQ, United Kingdom.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour de novembre.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, la succursale au Grand-Duché de Luxembourg de Merlin UK Finco 1 Limited, une private company limited by shares, constituée et existant sous les lois du Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 8753258, ayant son siège social au 3, Market Close, Poole, Dorset BH15 1NQ, ladite succursale étant en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son adresse au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

dûment représentée par John WEERTS, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Forme - Objet Social - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société»), qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion, la mise en valeur et la disposition de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans toute autre juridiction.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de société que le société et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société a comme dénomination «Merlin Lux Finco 1 S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg que dans toute autre juridiction.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement dans une autre juridiction jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

B. Capital social, parts sociales et transfert de parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US dollars (USD 20.000,-) représenté par dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (19.998) parts sociales (les «Parts Sociales Ordinaires») et deux (2) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «PPOR»), ayant toutes une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune (ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «Parts Sociales»).

Chaque Part Sociale donne droit à un vote et les détenteurs de PPOR ont les mêmes droits de vote que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 18 des Statuts.

Art. 7. Compte de réserve. La Société peut mettre en place un compte de réserve sur lequel toute prime payée sur toute Part Sociale est transférée. Toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales Ordinaires doit être comptabilisée dans un compte de réserve de Parts Sociales Ordinaires (le «Compte de Réserve de Parts Sociales Ordinaires»), et la Société doit comptabiliser dans un tel compte qui doit être destiné à l'usage exclusif des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, dans la devise dans laquelle elles sont effectivement payées, le montant ou la valeur de toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales Ordinaires, tout excédent de capital social supplémentaire versé par les Associés Ordinaires de la Société, et tout montant alloué au Compte de Réserve de Parts Sociales Ordinaires conformément avec les Statuts.

Toute prime d'émission payée sur les PPOR (la «Réserve de PPOR») doit être comptabilisée dans un compte de réserve de PPOR (le «Compte de Réserve de PPOR»), et la Société doit comptabiliser dans un tel compte qui doit être destiné à l'usage exclusif des détenteurs de PPOR, dans la devise dans laquelle elles sont effectivement payées, le montant ou la valeur de toute prime d'émission payée sur le PPOR, tout excédent de capital social supplémentaire versé par les détenteurs de PPOR de la Société, et tout montant alloué au Compte de Réserve des Parts Sociales Ordinaires conformément avec les Statuts.

Art. 8. Droits des Associés. Chaque Part Sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société alloués ensemble à ces Parts Sociales Ordinaires et PPOR conformément à l'article 21 de ces Statuts, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

Art. 9. Indivision des Parts Sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transfert de Parts Sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a deux associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre ces deux associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les Parts Sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité des trois quarts du capital social. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les Parts Sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Rachat de Parts Sociales. La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans la mesure où cela est permis par ces Statuts et conformément à la Loi. Les PPOR sont des parts sociales rachetables conformément aux dispositions de ces Statuts.

La Société doit racheter toutes les PPOR au plus tard le 3^e anniversaire de leur émission, tel que reflété dans un acte notarié d'assemblée générale extraordinaire des associés approuvant l'émission de tout PPOR (la «Date d'Emission»), étant précisé qu'un tel rachat est autorisé par la Loi. La Société peut aussi, de manière facultative, à tout moment après le premier anniversaire de la Date d'Emission, procéder à un rachat partiel ou total des PPOR, à condition de respecter la notification aux associés de la Société d'un préavis de dix jours.

En cas de pluralité d'associés détenant des PPOR au moment du rachat, celui-ci devra être effectué au prorata.

Chaque détenteur de PPOR peut aussi facultativement, à tout moment demander un rachat partiel ou total des PPOR détenus dans la Société («Associé(s) Requérant(s)').

La Société doit notifier aux Associé(s) Requéran(t)s son intention d'accepter ou non, en particulier au regard de la situation financière de la Société, le rachat partiel ou total des PPOR dans les dix jours à partir de la date de sollicitation du/des Associé(s) Requéran(t)s (la «Notification du/des Associé(s) Requéran(t)s»).

Les PPOR peuvent uniquement être partiellement ou totalement rachetés par la Société dans la mesure où (a) la Société n'est pas insolvable ou ne devient pas insolvable après avoir effectué ce paiement, c'est-à-dire que la Société ne peut plus honorer ses dettes à leur échéance et qu'il n'y a plus de possibilité d'obtenir des crédits supplémentaires (test de trésorerie), (b) le rachat n'a pas pour effet de le montant total de l'actif net en dessous du capital souscrit augmenté des réserves ne pouvant pas être distribuées, et (c) la Société a suffisamment de ressources disponibles pour effectuer un tel rachat correspondant aux résultats du dernier exercice clos, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur des réserves (incluant la prime d'émission) disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que de sommes à porter en réserve conformément à la loi et aux Statuts (les «Conditions de Rachat»).

En cas de pluralité d'associés détenant des PPOR au moment de la demande de rachat, la Société, lors de la Notification aux Requéran(t)s, doit notifier aux autres associés détenant des PPOR (les «Destinataires de l'Offre») de leur droit de demander à la Société de racheter les PPOR dans la même proportion que celle initialement requise par les Associés Requéran(t)s, à condition que les Conditions de Rachat soient remplies (l'«Offre»).

Les Destinataires de l'Offre doivent notifier à la Société s'ils ont l'intention d'accepter ou de refuser l'Offre dans un délai de quinze jours ouvrés. Afin d'éviter toute ambiguïté, le pourcentage de PPOR qui sera racheté par la Société à chaque associé détenant des PPOR n'augmentera pas du fait du refus de l'Offre par tout ou partie des Destinataires de l'Offre.

En cas de rachat partiel ou total des PPOR, que ce soit à l'initiative du ou des associés ou de la Société, la Société doit notifier son intention de procéder au rachat total ou partiel des PPOR aux détenteurs de cette classe en mentionnant (i) la date à laquelle ce rachat devient effectif, et (ii) le montant à payer aux détenteurs de PPOR en tant que prix de rachat.

Le rachat des PPOR doit être effectué pour un montant égal à la somme de (i) la valeur nominale de chaque PPOR et (ii) le montant proportionnel du Compte de Réserve PPOR (le «Prix de Rachat»). Le rachat partiel ou total de PPOR doit être réalisé dans le cadre d'une réduction de capital de la Société correspondant à la valeur nominale des PPOR rachetés, qui doit être opéré conformément aux présent Statuts et à la Loi. La Société peut payer le Prix de Rachat des PPOR en numéraire ou en nature.

Sur le rachat de PPOR, le paiement du Prix de Rachat peut être reporté, en totalité ou en partie, si la Société ne dispose pas des montants suffisants en numéraire ou en nature disponibles pour le paiement du Prix de Rachat de tous les PPOR. Dans ce cas, la Société doit racheter tous les PPOR dès lors que les dispositions de la Loi pour le rachat de parts sociales rachetables permet une telle action (c'est-à-dire, parmi d'autres conditions, des fonds suffisants disponibles) et doit payer au moment du rachat cette partie du Prix de Rachat que la Société est capable de payer en numéraire ou en nature à la date de rachat obligatoire. Ainsi, la Société doit, en priorité à tout autre montant payable, conformément à son capital social, payer aux anciens détenteurs de PPOR, dès lors qu'elle dispose des sommes suffisantes disponibles pour agir ainsi, la somme de tous montants dus au titre du rachat.

C. Gérance

Art. 12. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité des gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, dont les membres sont associés ou non. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de tout membre du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoir. Le conseil de gérance peut conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 15. Réunion du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Chaque gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ces derniers à communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le conseil de gérance requiert une majorité simple.

Le Conseil de gérance pourra, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou par tout autre moyen de communication similaire, qui devra être confirmé par un écrit. L'ensemble formera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 16. Procès-verbal d'une réunion. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 17. Responsabilité du (des) gérant(s). Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Assemblée des Associés - Associé unique

Art. 18. Assemblée des associés et décisions de l'associé unique. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

L'associé unique exerce les pouvoirs octroyés à l'Assemblée générale des Associés conformément aux dispositions de la Section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés Commerciales, dûment modifiée.

E. Exercice social et Comptes annuels

Art. 19. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et du bilan au siège social de la Société.

Art. 21. Allocation des bénéfices et Dividendes intérimaires. Le trente et un décembre de chaque année, les comptes de la Société seront clôturés et les gérants devront préparer un inventaire incluant l'indication de la valeur des actifs et des passifs de la Société.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde d'un tel bénéfice net (le cas échéant) pourra être librement utilisé par les associés.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer un acompte sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

F. Liquidation et dissolution

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes tiers et des créances de la Société ou dépôt de tous fonds à cet effet, chaque détenteur de PPOR doit avoir un droit préférentiel de paiement et doit être autorisé à recevoir le paiement en numéraire ou en nature du Prix de Rachat, et cela avant le paiement de tout produit de la liquidation aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires («Le Produit de Liquidation Privilégié»).

Après paiement de toutes les dettes et créances de la Société et après le paiement du Produit de Liquidation Privilégié, le boni de liquidation sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au prorata. Afin d'éviter toute ambiguïté, les PPOR ne donneront pas droit au paiement de boni de liquidation supplémentaire.

Art. 23. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

G. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.»

Dispositions transitoires

1. La première année sociale débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des dividendes intérimaires pourront être distribués pendant la première année sociale de la Société.

Souscription et paiement

Les dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (19.998) Parts Sociales Ordinaires et les deux (2) PPOR émises ont été souscrites par Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, susmentionnée, pour un prix de vingt mille US dollars (USD 20,000).

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par le biais d'un apport en nature portant sur une créance détenue par Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, susmentionnée, à l'encontre de MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP US LLC (No. 4373690) une société à responsabilité limitée organisée sous les lois de l'Etat du Delaware, avec adresse au 40 East Division Street, Suite A, Dover, Kent, 19901, Etats-Unis d'Amérique, pour un montant de USD 104.954.819,95, alloué comme suit:

- Vingt mille US dollars (USD 20.000) ont été alloués au capital social de la Société; et
- Cent quatre millions neuf cents trente-quatre mille huit cent dix-neuf US dollars et quatre-vingt-quinze centimes (USD 104.934.819,95) ont été alloués au compte de réserve PPOR.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport susmentionnée a été produite au notaire désigné.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, quelle que soit leur forme, engagés par la Société ou qui incombent à la Société du fait de sa constitution sont estimés approximativement à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Résolutions de l'associé

L'associé à l'origine de la constitution, représentant l'ensemble du capital social de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est 2-4, rue Eugène Rupert, L-2453 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont désignées comme gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - (i) John Sutherland, né à Lower Hutt, Nouvelle-Zélande, le 2 décembre 1964, résident professionnellement 2-4, rue Eugène Rupert, L-2453 Luxembourg;
 - (ii) Colin North Armstrong, né à Edinburgh, Ecosse, le 22 juin 1964, résident professionnellement à Market Close, Poole, Dorset, GB-BH15 1NQ, Royaume-Uni.

Déclaration

Le notaire désigné qui comprend et parle anglais, déclare, suite à la demande d'une partie, que cet acte est rédigé en anglais et suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie et en cas de divergence entre l'anglais et la traduction française, la version anglaise doit prévaloir.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. WEERTS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2013. LAC/2013/53476. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013168375/542.

(130205021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Carry S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 165.951.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen,

on the twenty-eighth of November.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Jean Pierre MAASSEN-VAN SIELEGHEM, entrepreneur, residing at B-1420 Braine-l'Alleud, 1, rue des Maçons Fumistes,

hereby represented by Mr. Rob SONNENSCHNEIN, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, by virtue of a proxy given under private seal on November 26, 2013,

which proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

I.- That the limited company CARRY S.A., SPF, having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 165.951 (NIN 2011 2230 174) has been incorporated by a deed of splitting by the notary Camille MINES, residing in Capellen, on the 27th of December 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 518 of February 28, 2012, and which articles of incorporation have been amended by deed of the same notary Camille MINES on the 22nd of February 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 898 of April 5, 2012.

II.- That the company has a corporate capital of three hundred seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 372.500,-), represented by forty (40) shares of a par value of nine thousand three hundred twelve Euro fifty Cents (EUR 9.312,50) each.

III.- That the company is not in possession of any real estates or real estates parts.

IV.- That the company CARRY S.A., SPF is not implicated in any kind of litigation and that the shares are not pledged.

After these statements, the appearing party, represented as said before, stated and, insofar as necessary resolved, decides to dissolve the company CARRY S.A., SPF.

As a result of such dissolution, its sole shareholder, Mr. Jean Pierre MAASSEN-VAN SIELEGHEM, acting as far as necessary as liquidator of the company, states that:

- all assets have been realized and all liabilities of the company CARRY S.A., SPF have been settled and that he will be liable for all liabilities and all other eventual commitments, presently unknown, of the said company, as well as for the expenses of this deed;

- the liquidation of the said company is thus completed and the said company is definitely dissolved and liquidated;

- full and complete discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the company for the proper performance of their duties;

- the books and documents of the dissolved company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare;

- that for the purpose of registration and publication, all powers are granted to the holder of a certified copy of the notarial deed;

- that the register shares record and/or the shares shall be destroyed in the presence of the undersigned notary.

The undersigned notary who knows the English language states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille treize,
le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean Pierre MAASSEN-VAN SIELEGHEM, entrepreneur, demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, 1, rue des Maçons Fumistes,

ici représenté par Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date du 26 novembre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme CARRY S.A., SPF, avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.951 (NIN 2011 2230 174) a été constituée en vertu d'un acte de scission reçu par le notaire Camille MINES, de résidence à Capellen, en date du 27 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 518 du 28 février 2012, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Camille MINES en date du 22 février 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 898 du 5 avril 2012.

II.- Que le capital social de la société s'élève à trois cent soixante-douze mille cinq cents Euros (EUR 372.500.-), représenté par quarante (40) actions d'une valeur nominale de neuf mille trois cent douze Euros cinquante Cents (EUR 9.312,50) chacune.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la société CARRY S.A., SPF n'est impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société CARRY S.A., SPF.

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, Monsieur Jean Pierre MAASSEN-VAN SIELEGHEM, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société CARRY S.A., SPF a été réglé et qu'il demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant elle est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande de la même comparante, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2240. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168820/100.

(130206045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.